

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	30 (1958)
Heft:	12
Artikel:	L'immeuble Arc-en-Ciel à La Chaux-de-Fonds
Autor:	P.J.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-124809

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

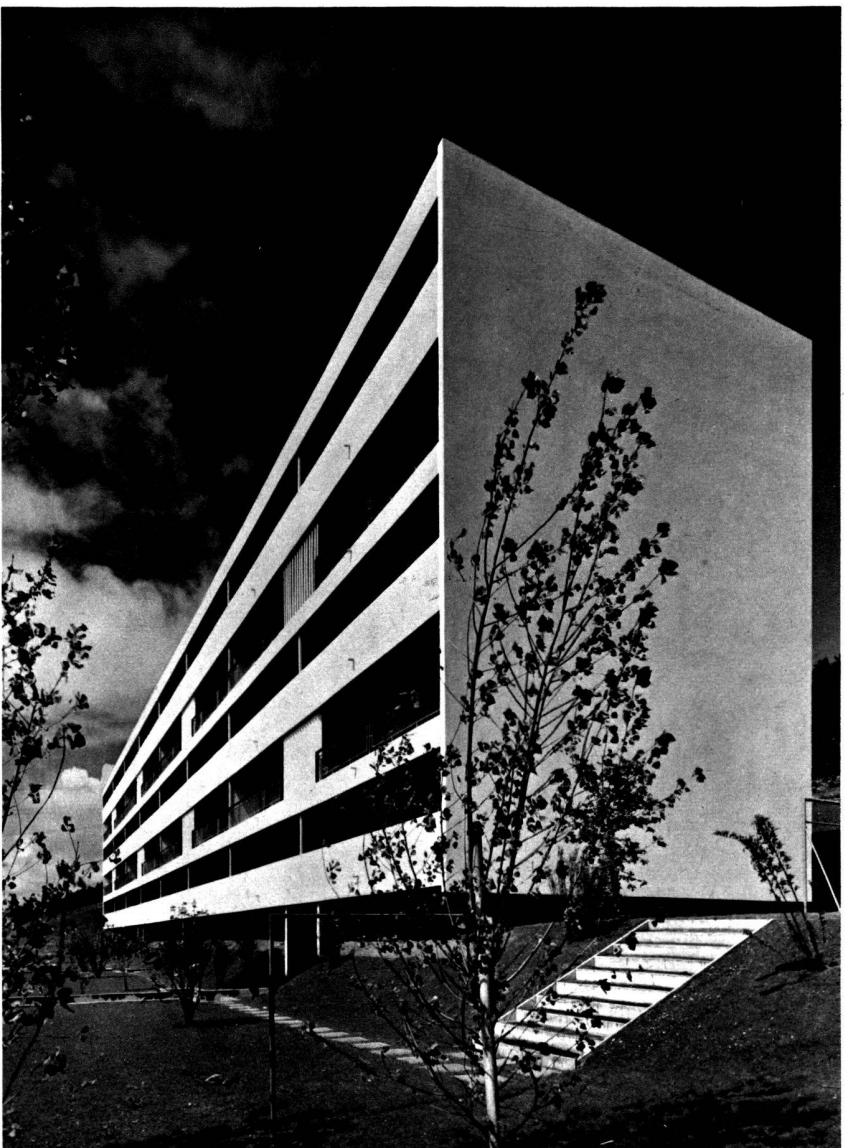
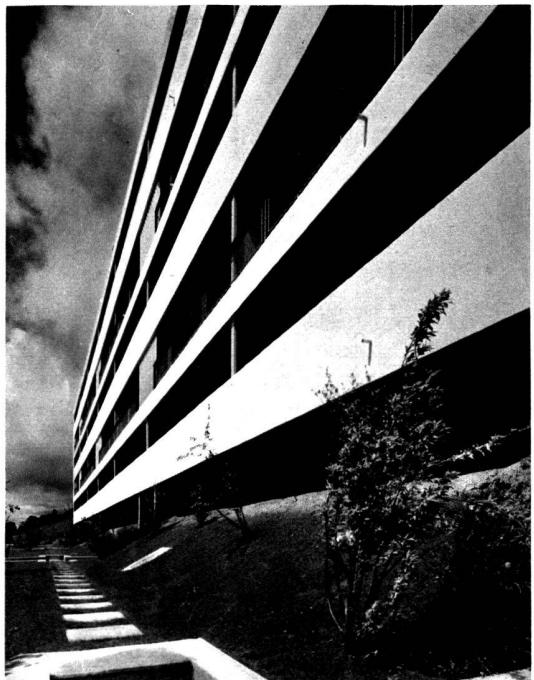
Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



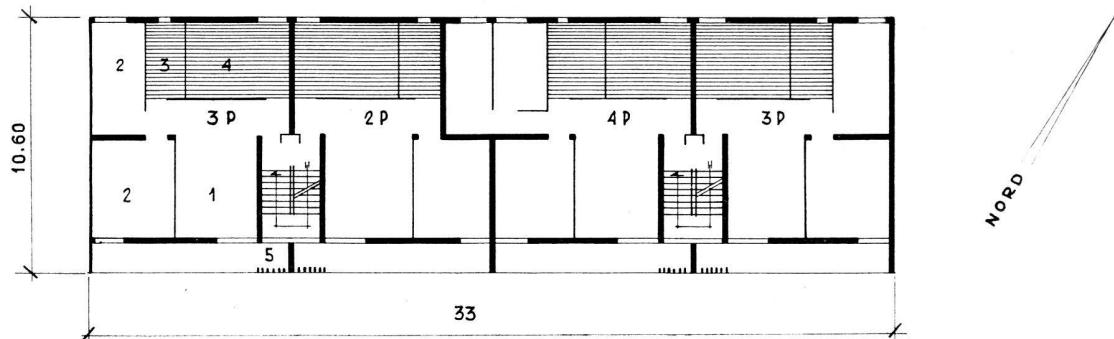
L'immeuble Arc-en-Ciel La Chaux-de-Fonds

André Gaillard et Maurice Cailler, architectes



L'immeuble Arc-en-Ciel à La Chaux-de-Fonds

André Gaillard, architecte FAS. H. Kazerin, collaborateur



Plan type d'étage. Echelle 1 : 300

Cet immeuble a été construit dans le cadre du décret du Gouvernement neuchâtelois, concernant une deuxième action d'aide à la construction de logements à loyer modeste, du 12 février 1957. Selon ce décret, ces habitations bénéficient d'un prêt de l'Etat, remboursable en vingt-cinq ans, et dont l'intérêt et l'amortissement forment une annuité invariable de 4 %, à condition que la commune prenne à sa charge $\frac{1}{2}$ % de l'intérêt des sommes prêtées par l'Etat. En ce qui concerne les données techniques, le décret indique très précisément les surfaces minima, qui sont de 30 m² pour un logement d'une pièce (cuisine non comprise), de 45 m² pour un logement de deux pièces, de 60 m² pour un logement de trois pièces, de 70 m² pour un logement de quatre pièces. En règle générale, le loyer doit correspondre, au minimum, à 15 % du salaire des locataires.

On voit, par le plan ci-joint, le parti qu'André Gaillard a tiré de conditions aussi impératives. Son immeuble, adossé à la pente, face au sud-est, comprend cinq niveaux, où se répartissent dix appartements de deux pièces, vingt appartements de trois pièces, dix appartements de quatre pièces. L'implantation, malheureusement, n'offre rien de très particulier, au grand regret, certainement, d'André Gaillard, qui a été dans l'obligation de se conformer à un plan général qu'il n'avait pas établi lui-même. Par contre, il a eu tout loisir de marquer cet immeuble de sa personnalité, en étudiant d'intéressantes façades, où les bahuts pleins et les

bahuts ajourés, le jeu des ouvertures, l'horizontalité fortement accusée, et une polychromie ingénieuse, composent un volume général d'une grande et forte qualité.

Cette qualité plastique et celle de l'immeuble de J.-M. Saugey, que nous montrons dans les pages qui précèdent, nous invitent à quelques réflexions sur les rapports étroits, certains, déterminés, qui existent entre les formes architecturales et la matière dans laquelle ces formes ont pris naissance. Le véritable créateur sera celui qui non seulement verra naître dans son esprit un schéma, une figure, une géométrie, mais qui saura aussi lier ces schémas, cette géométrie, ces apparences, au poids, à la densité, aux qualités, aux défauts, aux exigences les plus matérielles du «support» de son ouvrage, de telle sorte qu'une architecture de pierre, par exemple, ou de bois, ou de métal, ne pourra jamais évoluer qu'à l'intérieur des impérieuses frontières délimitées par les propriétés physiques de ces matériaux. Aussi simple, aussi dépouillée, aussi dénudée et ascétique qu'elle se veuille, une architecture ne pourra jamais échapper à cette servitude: servitude glorieuse d'ailleurs puisque, sans assujettir l'œuvre à la nature, elle en utilise la brutalité et l'aveuglement à des fins éminentes qui donnent à cet ouvrage une portée beaucoup plus précieuse et plus intéressante. On a vu, au siècle dernier, où menait la malheureuse querelle de la forme et du fond, qui faisait croire aux créateurs, entre autres sottises, qu'il

existait, dans le répertoire historique de l'architecture, des formes nobles et des formes viles, et qu'il fallait utiliser les unes et rejeter les autres, quels que soient le climat, la situation, le matériau, le problème à résoudre. On a vu pousser alors, sous toutes les latitudes, et coïncidant d'ailleurs avec une expansion commerciale puissante, ces atroces palais prétentieux, dont la lourdeur se voulait imposante, et qui ont tant contribué à démonétiser les agissements des nations qui les avaient si malencontreusement édifiés. Nos propres villes aussi ont été victimes de cette architecture de pacotille, où les merveilles issues de la Grèce antique, de l'Italie renaissante, de la France classique, ont été salies par d'affreux plagiats, qui enlaidiront longtemps encore le cadre où nous sommes bien obligés de passer notre existence. Le vrai créateur, pour cette raison, ne sera donc pas celui qui fera naître, dans les régions désintéressées de sa pensée, un schéma, des proportions, des systèmes de lignes ou de volumes, agencés

avec plus ou moins de bonheur, mais sera, au contraire celui qui, se nourrissant pour ainsi dire de la matière dans laquelle il prévoit son ouvrage, pourra en exprimer les qualités particulières, la solidité, la fragilité, la lourdeur, la légèreté, la puissance ou la grâce, qu'il saura faire fructifier jusqu'à l'expression pure et simple de la vérité sans phrases. Il s'agit donc beaucoup plus, pour arriver à cette authenticité, d'une science d'observation (mais combien pénétrante et sagace), que d'une imagination sans contacts avec le réel. Il est peut-être désagréable de penser que, pour parvenir à la beauté, l'artiste soit obligé de passer par un esclavage aussi tyrannique; et pourtant, rien n'a jamais été créé, et rien ne pourra jamais l'être, qui n'ait fondé sa valeur sur de tels renoncements.

Aussi bien Saugey que Gaillard, dans les deux ouvrages que nous présentons ici, ont réussi cette rare et juste expression d'un matériau, sans laquelle l'architecture n'est qu'un jeu sans portée.

P. J.

Raymond Camus, prophète

Le Gouvernement soviétique, qui veut construire deux millions de logements par an, a trouvé le technicien qui lui manquait. C'est un Français, Raymond Camus, 47 ans.

Chapeau sur la tête, larges pantalons, des manteaux aux épaules athlétiques, et sourire heureux aux lèvres, quatre ingénieurs soviétiques entrent chaque jour dans un immeuble bourgeois de la rue du Colisée. Ils sont à Paris, en voyage d'études, depuis trois semaines. L'objet de leur stage, c'est l'étude des procédés de construction d'un ingénieur français, le seul étranger auquel Moscou ait demandé sa collaboration pour aider à la réalisation du gigantesque programme de deux millions de logements par an fixé par M. Khrouchtchev.

En mai 1956, en septembre 1957, puis en mai dernier, Raymond Camus, 47 ans, s'est rendu à Moscou. Il y a signé avec le Gouvernement soviétique un marché comportant la création de deux usines, à Bakou et à Tachkent. Deux usines à fabriquer des logements.

Depuis dix ans, ce Français est en effet en train de révolutionner l'art millénaire de construire des maisons. A une technique qui était pratiquement demeurée au stade de l'artisanat, il vient de faire faire un gigantesque bond en avant. Grâce à lui, le bâtiment va enfin mériter le nom, usurpé jusqu'à présent, d'industrie.

En l'an 2000, les Français souriront sans doute devant nos murs de briques ou de parpaings montés un à un, au ciment et à la truelle, et de nos charpentiers qui assemblaient sur le chantier faînage, poutres et chevrons. Ces procédés leur paraîtront aussi archaïques qu'à nous ceux qu'emploient encore les Africains ou les Hindous qui pétrissent à la main la boue dont ils font leurs habitations.

Un logement par heure

Plusieurs usines en France – Douai, Forbach, Montesson – une à la Réunion exploitent déjà depuis quatre ans le procédé Camus et produisent vingt logements par jour à un rythme qui atteint parfois celui de un logement à l'heure.

La découverte de Raymond Camus survient à point pour notre pays. Loin de s'améliorer, la situation de la construction empire chez nous d'année en année.

En 1953, un ministre annonçait gravement que quatre années plus tard on verrait apparaître un peu partout des pancartes: «Appartement à louer.» Mais en 1958 la situation se présente de la façon suivante: le déficit sur les objectifs minima prévus en 1953 est de l'ordre de 700 000 logements. Au lieu de construire 320 000 logements, la France n'en a